



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Soudan

Question écrite n° 1341

Texte de la question

M. Franck Gilard prie M. le ministre de la défense de bien vouloir lui communiquer le type d'équipements ainsi que le nombre de soldats envisagés pour faire partie de la force hybride ONU-Union africaine qui sera déployée au Darfour.

Texte de la réponse

La mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), déployée en mai 2004 au Darfour avec le soutien de la communauté internationale, notamment de l'Union européenne, est progressivement passée d'une mission d'observation à une opération complexe de maintien de la paix. Par conséquent, lors de la consultation de haut niveau sur la situation au Darfour, qui s'est tenue le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba, l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Union africaine (UA) ont décidé de renforcer le dispositif de maintien de la paix dans cette région. Ce renforcement se traduit par la mise en place d'un module d'appui initial et d'un module d'appui renforcé de l'ONU à la MUAS et par la montée en puissance d'une opération hybride ONU/UA, dénommée mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) et dont la mise en place a été autorisée par la résolution 1 769 du 31 juillet 2007 du conseil de sécurité de l'ONU. Appelée à prendre le relais de la MUAS, la MINUAD s'appuiera sur un effectif militaire de 19 555 hommes au maximum (18 bataillons d'infanterie, 3 compagnies d'infanterie de réserve, 3 compagnies de surveillance, 1 compagnie de réserve, 120 officiers de liaison et 240 observateurs militaires), complété par 3 avions de reconnaissance opérationnelle, 6 à 8 hélicoptères à usage tactique et 18 hélicoptères de manoeuvre. Cette composante militaire, déployée dans l'ensemble du Darfour, sera organisée en trois secteurs : Nord, Sud et Ouest. Chaque secteur sera composé de 5 à 7 bataillons d'infanterie, d'une compagnie d'infanterie de réserve et d'une compagnie de surveillance. Cet effectif militaire sera renforcé par une composante civile de 3 772 agents et officiers de police et de 19 unités de police, comportant chacune un effectif maximum de 140 personnes. La MINUAD aura pour mandat de contribuer au rétablissement des conditions de sécurité nécessaires à l'apport d'une aide humanitaire et de faciliter un accès sans entrave à cette aide à l'ensemble du Darfour. Tenue de suivre et vérifier l'application des divers accords de cessez-le-feu signés depuis 2004, la MINUAD est également chargée d'aider à la mise en oeuvre de l'accord de paix pour le Darfour.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1341

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4941

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7062